



succession compliquée

Par **tudu**, le **09/03/2021** à **16:11**

Bonjour à tous.

Ma mère, remariée, est décédée en 2019. Nous sommes trois enfants de son premier mariage avec mon père (deux soeurs majeures plus moi).

Mon beau père a lui eu deux enfants avant de connaître ma mère.

J'ai découvert à l'occasion de l'enterrement que de grosses sommes non déclarées aux impôts avaient été versées à mes deux soeurs et mes deux demi soeurs (plus de 50 000euro chacune).

Je n'ai rien perçu...(problèmes récurrents relationnels...).

La succession a laissé un appartement (environ 140 000 euro). Mon beau père a l'usufruit et nous nous partageons la moitié de la nue propriété avec mes deux soeurs.

Celles ci me proposent pour solde de tout compte de me donner leur part de nue propriété et d'éviter des poursuites...sans me donner de cash...

Pensez vous que cela soit équitable et surtout est ce que cela peut me causer des problèmes ultérieurs (travaux à ma charge, appartement délabré au futur décès de mon beau père...) ?

Merci d'avance. Belle journée.

Par **youris**, le **09/03/2021** à **17:00**

bonjour,

par qui ont été données ces sommes à vos soeurs ?

de son vivant, une personne peut disposer comme elle l'entend de son patrimoine y compris le dilapider, et elle dispose toujours de la quotité disponible.

avez-vous des preuves de ces dons manuels dissimulés ?

une donation de nue-propriété génère des frais de donation et des frais de mutation

immobilière qui seront à votre charge.

salutations